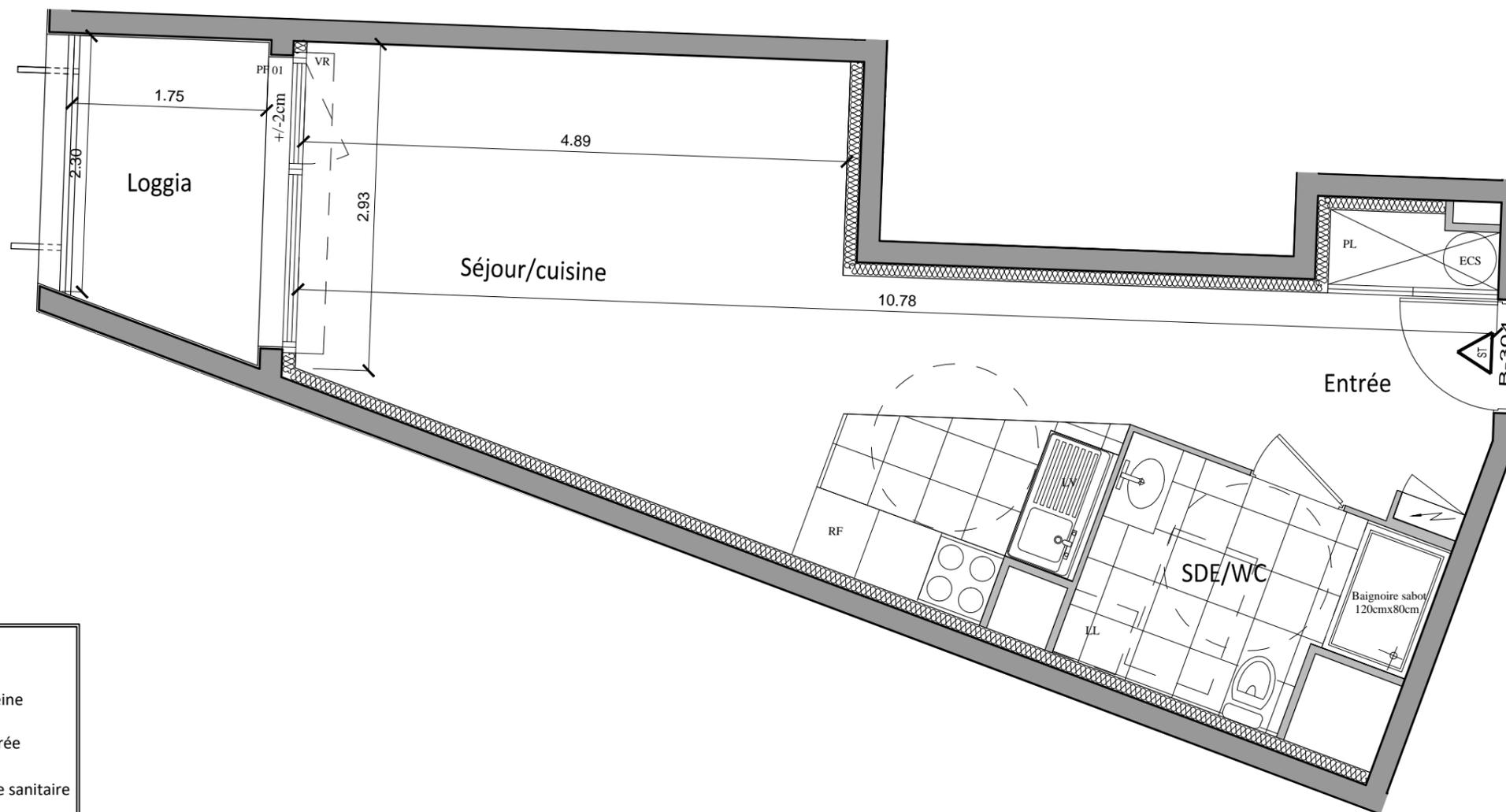




# Carré République

2, Avenue de la République  
1, Rue François Lépine  
28600 - Luisant



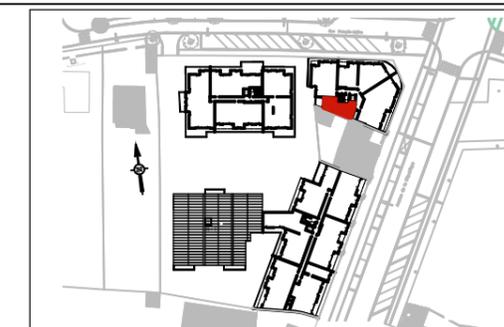
**LEGENDE**

- VR : Volet roulant
- F : Fenêtre allège pleine
- OB : Oscillo battant
- Fav : Fenêtre allège vitrée
- PF : Porte-fenêtre
- ECS : Ballon eau chaude sanitaire
- CH : Chaudière
- PL : Placard
- RF : Réfrigérateur
- LL : Lave Linge
- LV : Lave Vaisselle
- : Cloison supprimable
- ⚡ : Tableau électrique
- ▨ : Soffite et faux-plafond (hauteur environ 2.20m)
- : Aire de manoeuvre PMR

**NOTA :**

Le présent plan est établi sur la base du dossier de permis de construire et pourra subir des adaptations dimensionnelles techniques ou d'organisation, afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécution. Les poutres, poteaux, soffites, faux-plafonds n'apparaissent pas systématiquement sur les plans. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (Art 4.1). Les surfaces des placards sont incluses dans la surface de la pièce attenante. Les éléments de mobiliers, meubles et plans de travail...etc, non contractuels, ne figurent qu'à titre indicatif. Les surfaces et cotes indiquées sont approximatives. Seuls les plans déposés au rang des minutes du notaire font foi.

ECHELLE : 1/50EME



**LOGEMENT STUDIO**

BATIMENT	ETAGE	APPARTEMENT
B	3EME	B - 304

**TABEAU DES SURFACES HABITABLES**

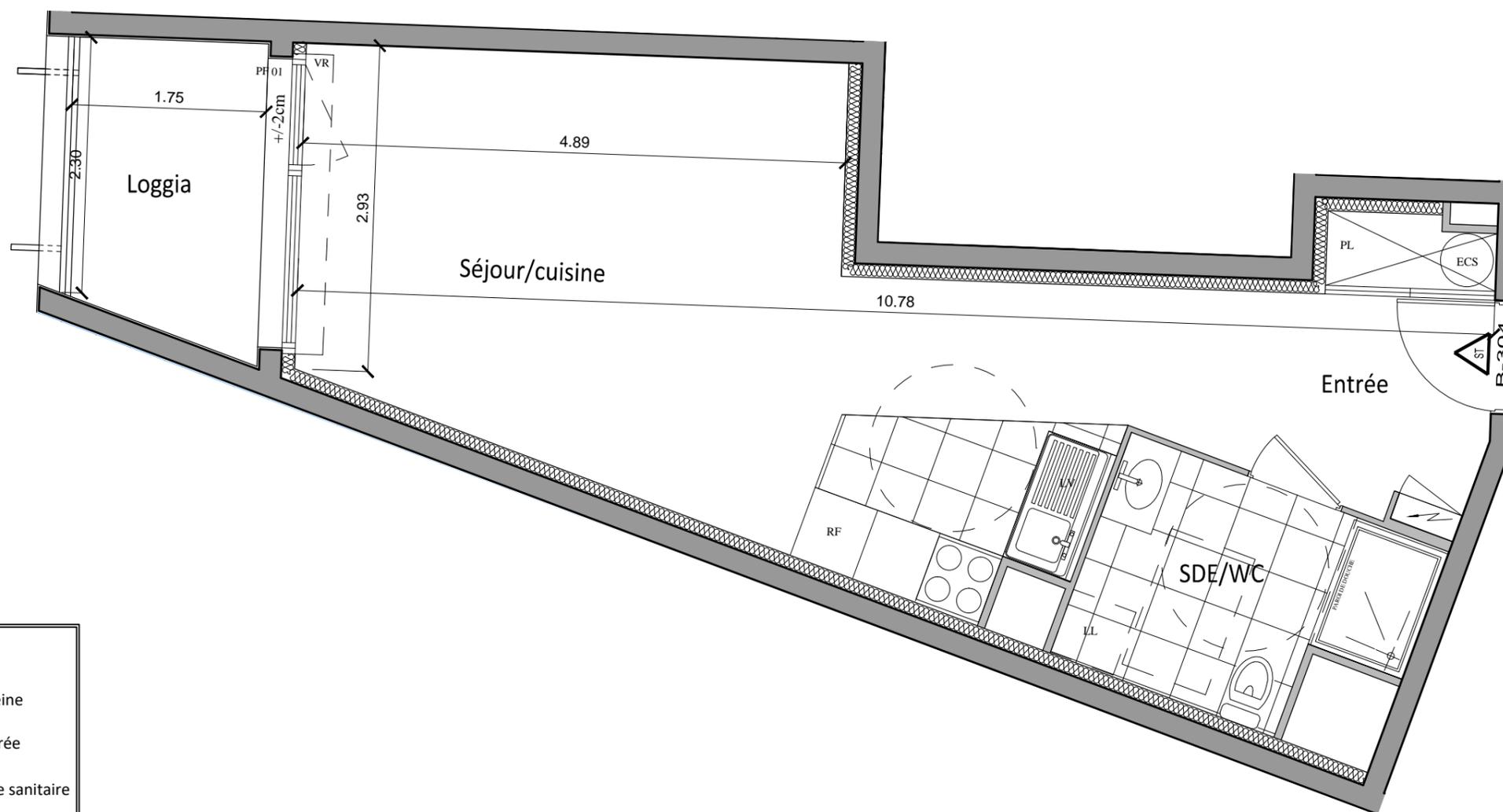
ENTREE	5.90 m <sup>2</sup>
SEJOUR/CUISINE	24.70 m <sup>2</sup>
SDE/WC	5.60 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>36.20 m<sup>2</sup></b>

LOGGIA	4.00 m <sup>2</sup>
--------	---------------------



# Carré République

2, Avenue de la République  
1, Rue François Lépine  
28600 - Luisant

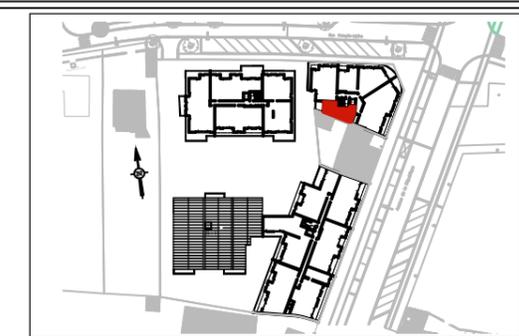


**LEGENDE**

- VR : Volet roulant
- F : Fenêtre allège pleine
- OB : Oscillo battant
- Fav : Fenêtre allège vitrée
- PF : Porte-fenêtre
- ECS : Ballon eau chaude sanitaire
- CH : Chaudière
- PL : Placard
- RF : Réfrigérateur
- LL : Lave Linge
- LV : Lave Vaisselle
- : Cloison supprimable
- ⚡ : Tableau électrique
- ▨ : Soffite et faux-plafond (hauteur environ 2.20m)
- : Aire de manoeuvre PMR

NOTA :  
Le présent plan est établi sur la base du dossier de permis de construire et pourra subir des adaptations dimensionnelles techniques ou d'organisation, afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécution.  
Les poutres, poteaux, soffites, faux-plafonds n'apparaissent pas systématiquement sur les plans. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (Art 4.1). Les surfaces des placards sont incluses dans la surface de la pièce attenante.  
Les éléments de mobiliers, meubles et plans de travail...etc, non contractuels, ne figurent qu'à titre indicatif.  
Les surfaces et cotes indiquées sont approximatives. Seuls les plans déposés au rang des minutes du notaire font foi.

ECHELLE : 1/50EME



## LOGEMENT STUDIO

BATIMENT	ETAGE	APPARTEMENT
B	3EME	B - 304

TABLEAU DES SURFACES HABITABLES	
ENTREE	5.90 m <sup>2</sup>
SEJOUR/CUISINE	24.70 m <sup>2</sup>
SDE/WC	5.60 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>36.20 m<sup>2</sup></b>

## Plan TMA - douche

LOGGIA	4.00 m <sup>2</sup>
--------	---------------------



## CARRE REPUBLIQUE - LUISANT

Appartement : n° B304

Description du TMA :

Mise en place d'un receveur de douche 90\*120 cm en lieu et place de la baignoire installée en base dans la salle de bain. Ce TMA présentera un ressaut de 2 cm environ entre le sol carrelé de la salle de bain et le receveur de douche.

### **ANNEXE 4 - NOTICE TECHNIQUE DE REVERSIBILITE**

*(Rédigée par l'architecte Atelier d'Architecture Pascale Creux)*

L'ACQUEREUR aura la possibilité de rendre de nouveau son logement conforme à la réglementation relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments collectifs. Cette réversibilité sera possible moyennant la mise en œuvre des travaux suivants :

- Retirer bac à douche 90\*120
- Déposer faïence et carrelage de toute la salle de bain
- Faire une chape de 2cm environ sur toute la surface du local (on retrouvera un ressaut de 2cm environ au droit de la porte d'entrée de la salle de bain) pour permettre forme de pente vers siphon de sol et appliquer un produit hydrofuge murs et sol
- Poser revêtement souple type Taralay, en lés soudés, sur les sol et murs (procédé Taradouche)

Accord de l'architecte :

Atelier d'Architecture  
Pascale Creux  
3, rue de l'Isly  
75008 - Paris

